



Appel à propositions

Appel à soutien aux projets initiés par les États membres (IEM) dans le cadre des domaines d'activité de l'EDCTP

Programme de subvention	Essais cliniques, renforcement des capacités et constitution de réseaux
Maladie	VIH/SIDA, paludisme et tuberculose
Identifiant de l'appel	MSI 2011_10800
Fonds disponibles	2,55 millions d'euros
Nombre de projets à financer	4-5
Date de soumission des dossiers	À partir du 15 août 2011
Date limite de dépôt des dossiers	15 décembre 2011

À propos de l'EDCTP

L'objectif principal de l'EDCTP est de soutenir le développement de nouvelles interventions cliniques afin de lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose. Cet objectif est poursuivi par les actions suivantes :

- Intégration des programmes nationaux des États membres de l'EDCTP-EEIG
- Renforcement du partenariat Nord-Sud
- Coordination et constitution de réseaux de chercheurs africains
- Mise en place d'une capacité de recherche durable en Afrique subsaharienne.

Tous les projets financés par l'EDCTP sont menés en partenariat avec des pays d'Afrique subsaharienne. Ce partenariat garantit des synergies et l'utilisation optimale des ressources, créant une situation avantageuse pour toutes les parties.

Objectif de cette bourse

Cette bourse a pour but de financer la constitution de réseaux et la coopération entre plusieurs projets ou programmes entrant dans le cadre de l'EDCTP, et qui ont été initiés et/ou financés séparément par des États membres. Les projets IEM proposés doivent clairement démontrer la valeur ajoutée et les résultats attendus de la constitution de réseaux et de la coopération entre les projets ou programmes existants.

Conditions générales

1. Les projets IEM proposés doivent être soutenus par un ou plusieurs États membres de l'EDCTP-EEIG, et la candidature doit être soumise par le coordinateur du projet conformément aux directives de dépôt de candidature
2. Le candidat doit produire un justificatif de l'un des États membres de l'EDCTP-EEIG participant, indiquant qu'au moins 75 % du financement a été accordé ou garanti et sera disponible à la date de lancement du projet IEM. Il doit également justifier le cofinancement par d'autres États membres et toute tierce partie. Le candidat doit joindre ces documents à la proposition
3. Tous les projets IEM doivent avoir reçu l'approbation scientifique de l'un des États membres de l'EDCTP-EEIG, et la candidature doit s'accompagner de la preuve de cette approbation. L'examen éthique et son approbation doivent également être justifiés, le cas échéant.
4. Les projets IEM candidats au financement peuvent être un élément d'un essai clinique (groupe d'étude complémentaire, étude imbriquée, etc.), une activité de renforcement des capacités (études de faisabilité et de base épidémiologique, études de 3^e cycle, etc.) ou une activité de constitution de réseau (ateliers, échanges ou encadrement, etc.). Ces activités doivent rentrer dans le cadre de l'EDCTP
5. Les candidats doivent décrire en détail comment les nouveaux projets IEM proposés apporteront de la valeur aux projets et programmes en cours qu'ils comptent rapprocher et coordonner, en précisant les résultats attendus
6. L'EDCTP donnera la préférence aux projets auxquels elle n'accorde actuellement aucun financement



7. Chaque projet doit être géré par un coordinateur, responsable de la gestion globale
8. Les propositions ayant pour coordinateur un ressortissant d'un pays d'Afrique subsaharienne et/ou une personne employée par une institution africaine sont particulièrement encouragées.

Notez que les activités d'essais cliniques menées hors d'Afrique subsaharienne ne recevront pas de financement de la part de l'EDCTP.

Critères d'éligibilité et conditions administratives

1. La proposition doit être soumise au format PDF avant la date limite
2. Le dossier de candidature doit être rédigé en anglais
3. Le dossier de candidature doit s'accompagner d'une preuve d'examen scientifique et d'approbation éthique par une autorité compétente de l'un des États membres de l'EDCTP-EEIG participant. Ceci concerne le ou les propositions de projets IEM ainsi que les projets qu'ils coordonneront
4. Les participants de la proposition doivent être issus d'au moins deux institutions publiques d'États membres de l'EDCTP-EEIG distincts et d'au moins une institution publique d'Afrique subsaharienne
5. Bien que la participation du secteur privé soit encouragée, le coordinateur du projet doit être employé par une institution publique et doit résider dans un État membre de l'EDCTP-EEIG ou dans un pays d'Afrique subsaharienne. La préférence ira aux propositions dont le coordinateur sera un ressortissant d'un pays d'Afrique subsaharienne et employé sur place.
6. Le cofinancement devra être assuré par au moins deux autorités de financement légales des États membres de l'EDCTP-EEIG
7. Les projets IEM devront s'achever avant le 31 décembre 2013.

Critères de sélection

Toutes les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

1. Démonstration de la valeur ajoutée attendue du projet IEM, au niveau de la constitution de réseau et de la coordination des projets et programmes en cours menés par les États membres et qu'il regroupe
2. Pertinence par rapport à la mission de l'EDCTP dont l'objectif est d'accélérer le développement d'interventions nouvelles ou améliorées contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, et d'améliorer la santé publique dans les pays en développement
3. Impact potentiel (sur les capacités de recherche, la diffusion des connaissances et la durabilité de la coopération)
4. Conformité aux normes nationales et internationales de recherche, bonnes pratiques cliniques, éthique et sécurité (conformément aux directives de l'EDCTP) [LE CAS ECHEANT]
5. Plan de mise en œuvre du renforcement des capacités (activités de recherche, développement du personnel et des installations, activités de constitution de réseaux, activités de formation, activités de gestion de consortium, planification du travail de chaque participant, avec liste des produits livrables et indicateurs de performances) [LE CAS ECHEANT]
6. Description du consortium (rôle des participants, réalisation des objectifs, implication du secteur privé, participation d'au moins deux institutions publiques des États membres de l'EDCTP-EEIG et d'une institution publique d'Afrique subsaharienne)
7. Gestion de projet (structure organisationnelle, mécanismes de prise de décision, gestion des connaissances)
8. Gestion des essais cliniques (comité de développement de produits, parrainage, gestion quotidienne des essais) [LE CAS ECHEANT]
9. Ressources du projet (arrangements de cofinancement, mobilisation des ressources - personnel, équipement et finances conformément aux exigences financières de l'EDCTP)
10. Problèmes de parité (encouragement à l'égalité des sexes, plan d'action pour l'égalité au sein de l'équipe du projet).

Liste des États membres de l'EDCTP-EEIG

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni et Suisse.

Liste des pays d'Afrique subsaharienne

Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Équatoriale, Guinée-Bissau, Île Maurice, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République d'Afrique Centrale, République démocratique du Congo, République du



Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe

Droits de propriété intellectuelle

L'EDCTP vise à s'assurer que le produit de recherche ou ses successeurs seront accessibles et disponibles à un prix économique dans les pays en développement.

Informations juridiques et soutien

L'EDCTP est soutenu par les États membres de l'EDCTP-EEIG et la Direction générale de la recherche de la Commission européenne au titre de l'article 185 du Traité (anciennement Article 169), décision n° 1209/2003/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 juin 2003.

L'EDCTP se conforme à la législation des Pays-Bas relative à la loi sur la protection des données personnelles.

Dépôt des dossiers de candidature

Pour déposer un dossier de candidature, veuillez consulter avec soin et utiliser les documents suivants :

- [Formulaire de candidature](#) (y compris toutes les annexes requises)
- [Formulaire de budget](#)
- [Guide des candidats](#)
- [Contacter les membres de l'AG.](#)

Les dossiers complets doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante : proposals@edctp.org

Si vous n'avez pas Adobe Acrobat, veuillez télécharger un outil de [conversion au format PDF](#).